

# 5

---

## L'université congolaise à la croisée des chemins : vers l'extinction du corps professoral de l'Université de Kinshasa<sup>1</sup>

Séraphin Ngondo a Pitshandenge

### Introduction

La crise que connaît l'Université africaine en général et l'Université congolaise en particulier a souvent été évoquée en termes d'insuffisance des ressources financières, de vétusté et de dégradation des infrastructures, d'absence des laboratoires adaptés aux progrès techniques et répondant aux besoins exprimés par les étudiants et les chercheurs, de faible capacité d'accueil, etc. Il est rarement fait état des problèmes de ressources humaines, qui se posent généralement en termes de faible rémunération du corps académique et scientifique et de leurs conditions de travail médiocres. Aussi est-il compréhensible que les actions envisagées, proposées et menées pour revitaliser l'Université africaine se limitent généralement à la recherche de solutions à la première série de problèmes ci-dessus évoqués.

L'absence d'une véritable évaluation des conditions de fonctionnement de ces Universités empêche d'apercevoir d'autres problèmes tout aussi importants auxquels celles-ci sont confrontées. L'Université de Kinshasa comme tout autre établissement d'enseignement supérieur en RDC connaît plusieurs problèmes dont celui de l'effritement et du vieillissement de son corps académique et scientifique, en raison d'une morbidité et d'une mortalité anormalement élevées et d'un manque de renouvellement par la base ainsi qu'à l'hémorragie continue de ses cerveaux. Le corps enseignant de l'Université de Kinshasa œuvre dans des conditions infra-inhumaines. Il est aussi victime d'un activisme débordant auquel le contraignent justement ses mauvaises conditions de vie.

Il est présenté ici les grandes lignes d'une étude conduite depuis 1992 au sein du personnel académique et scientifique.

Dans le cadre de ces journées où il est question de réfléchir sur différentes entraves aux libertés académiques et aux droits humains, il nous est paru utile de faire état de la perspective d'une autre crise qui menace l'Université de Kinshasa et qui risque de mettre à mal à la fois les libertés académiques et les droits humains : le risque d'extinction à long terme du corps professoral.<sup>2</sup>

### L'effritement des effectifs du corps enseignant

#### Insuffisance du corps professoral

Près de 50 ans après sa fondation, l'Université de Kinshasa, l'ex-Université Lovanium, cette première Université congolaise, peut être citée comme un modèle d'Universités africaines à être parvenue à se doter d'un corps professoral constitué exclusivement des nationaux et à avoir doté le pays de nombreux et valeureux cadres dans toutes les disciplines scientifiques. Malheureusement, l'Université congolaise assiste aujourd'hui à l'insuffisance - et risque d'assister demain à l'extinction - de son corps professoral.

L'insuffisance numérique provient d'abord de la dynamique démographique où 506 unités doivent encadrer 22332 étudiants en 2001-2002, soit un taux d'encadrement de 44,13 étudiants par professeur.<sup>3</sup>

**Tableau n° 1 :** Répartition des professeurs et étudiants par faculté en 2000-2002.

| Faculté  | Nombre de Professeurs | Nombre d'Étudiants | Taux d'encadrement |
|--|-----------------------|--------------------|--------------------|
| Droit  | 49                    | 6458               | 131,80             |
| Lettres  | 72                    | 805                | 11,18              |
| Médecine   | 86                    | 5901               | 68,62              |
| Pharmacie  | 22                    | 475                | 21,59              |
| Polytechnique                                    | 18                    | 596                | 33,11              |
| Psychologie et Sciences de l'Éducation           | 29                    | 536                | 18,48              |
| Sciences   | 82                    | 1237               | 15,09              |
| Sciences agronomiques                            | 25                    | 754                | 30,16              |
| Sciences économiques                             | 54                    | 2607               | 48,28              |
| Sciences sociales, politiques et administratives | 69                    | 2963               | 42,94              |
|  | 506                   | 22332              | 44,13              |

Une surcharge est particulièrement observée à la Faculté de Droit avec 132 étudiants par professeur et à la Faculté de Médecine où un professeur encadre 69 étudiants.<sup>4</sup>

Ce corps professoral déjà insuffisant pour l'Université de Kinshasa est contraint, pour la survie, de prêter également dans un grand nombre d'Universités,<sup>5</sup> Extensions universitaires et Instituts supérieurs tant publics que privés, nationaux et provinciaux, étatiques, confessionnels ou individuels. Ceci engendre un déséquilibre entre la demande des professeurs de la part de nouveaux établissements et l'offre que ne peut assurer que la seule Université – mère de Kinshasa : les mêmes professeurs étant contraints d'assurer les cours dans la plupart de ces Institutions supérieures d'enseignement.

La mobilité est telle, en effet, que presque tous les Professeurs de l'Université de Kinshasa sillonnent toute la République démocratique du Congo, voire l'Afrique pour dispenser des enseignements ici et là, et à un rythme d'enseignement épuisant (8 heures de cours par jour). Beaucoup de professeurs à temps plein à l'Université de Kinshasa sont en même temps autorités académiques (Recteurs, Secrétaires académiques, Doyens, etc.) dans des universités périphériques. Cette mobilité ne manque pas de pénaliser l'université d'origine qui en ressent très sérieusement le contre-coup. Il s'agit ni plus ni moins d'un service à la collectivité qui ne profite pas à l'université d'origine, puisque la rentabilité de ce « visiting » n'est perçue qu'en termes de ressources financières modiques que ramène le missionnaire à son ménage.

C'est parmi ces professeurs que les autorités politiques recrutent de temps à autre des ministres, des gouverneurs des provinces, des ambassadeurs et des cadres dirigeants des entreprises, etc.

Le risque d'extinction prochaine du corps professoral qui n'apparaît pas de prime abord à la lumière des statistiques publiées (Tableau n° 2) existe réellement. En effet, si de 1992 à 2002 l'effectif du personnel enseignant est passé de 446 à 506 unités, c'est essentiellement grâce au retour des professeurs qui avaient quitté l'Université de Kinshasa pour les universités de Kisangani et de Lubumbashi pour refonder à Kinshasa les Facultés des Lettres, des Sciences agronomiques, de Psychologie et Sciences de l'Éducation et de Sciences sociales, politiques et administratives.

**Tableau n° 2 :** Répartition des professeurs de l'Université de Kinshasa par grade de 1992 à 2002.

| Année académique    | Professeurs Ordinaires | Professeurs full | Professeurs Associés | Total |
|---------------------|------------------------|------------------|----------------------|-------|
| 1992/93             | 154                    | 151              | 142                  | 447   |
| 2001/2002           | 172                    | 170              | 163                  | 506   |
| Professeurs décédés | 23                     | 17               | 9                    | 49    |

En dépit des ajustements internes dus aux mouvements de promotions, on devait assister globalement à une diminution de l'effectif du corps académique. Deux raisons justifient ce fait : a) les professeurs transfuges de deux facultés constituent aujourd'hui un effectif de 141 unités, b) on a enregistré un total de 49 décès pendant cette période et 11 départs en retraite. Cette diminution numérique est donc expliquée par la faiblesse d'entrées face à des sorties trop nombreuses.

## 2.2. Des facteurs explicatifs d'une tendance à l'extinction

La tendance vers l'extinction du corps enseignant de l'Université de Kinshasa s'explique à la suite des sorties plus nombreuses que des entrées. On sait, en effet, que toute population vivante est caractérisée par un mouvement constant qui la contraint au renouvellement, et qui détermine son dynamisme. Et suivant que les entrées sont plus importantes que les sorties ou vice-versa, la population sera appelée à progresser ou, au contraire, à régresser et à perdre son dynamisme. Il en est ainsi des populations humaines, des populations animales et des populations végétales. Il en est ainsi de tout corps de métier dont celui que constituent les enseignants d'une université.

L'Université de Kinshasa n'échappe donc pas à cette « loi » démographique. Son dynamisme et même sa survie dépendent de la double action des recrutements et promotions, d'une part, et des démissions, retraite, licenciements et décès, d'autre part.

### a) Sorties par décès

L'Université de Kinshasa est en proie, au cours de dernières années, à une mortalité non seulement intense, mais aussi visiblement précoce de son corps académique, une mortalité trop élevée compte tenu de son rang social. On a compté, en effet, 49 décès parmi les professeurs de tous les grades pendant la période de 1992/2002. Le taux brut de mortalité que l'on peut dégager de ces statistiques s'élève à 51 pour 1000, soit un taux de mortalité réellement

élevé dans un pays où le niveau national moyen de cet indicateur est de l'ordre de 16 – 18 décès pour 1000 habitants.

Dans l'immédiat et chaque fois, tout le monde est abattu, mais, tels les animaux de La Fontaine, personne ne se pose la question du pourquoi d'une situation qui pourrait ne pas être normale, ainsi que de ses conséquences à long et à court termes.

b) Sorties par émigration

On assiste à l'Université de Kinshasa à une sorte de sauve-qui-peut de ses cerveaux qui vont remplir les institutions internationales ou des universités d'outre-mer ; d'autres membres du corps, notamment les Assistants, décident simplement d'abandonner cette carrière, même lorsqu'ils ne sont pas encore arrivés à la fin de leurs mandats. L'on connaît de longues étapes du cheminement vers la fonction professorale. À sa sortie de la licence, le postulant doit vivre quelques années d'assistantat, préparer et présenter une thèse de doctorat. La carrière d'enseignant se révèle extrêmement exigeante, mais les conditions matérielles offertes à l'enseignant sont loin de constituer une contrepartie valable de tous les efforts consentis par celui-ci : salaire maigre et incapable de couvrir le minimum de besoins vitaux d'un homme. Beaucoup de professeurs émigrent vers l'Afrique du Sud, vers le Canada ou décident carrément de quitter l'Université.

Outre l'émigration (départ à l'étranger) d'un grand nombre de Professeurs, il faut mentionner aussi les cas des « jeunes » docteurs qui terminent fraîchement leur formation doctorale,<sup>6</sup> mais refusent de revenir subir les mauvaises conditions de vie. Certains préfèrent même rester en Europe et s'adonner aux travaux manuels et domestiques sans rapport avec leur qualification.

d) Peu de promotions sur place et vieillissement du corps enseignant.

Au niveau du corps scientifique (Chefs de travaux et Assistants), réserve où l'université devait puiser la relève du corps académique (Professeurs), on note une absence totale de motivation qui explique que les promotions deviennent de moins en moins recherchées sur place au pays. Découragées par la modicité de salaires (29 dollars américains pour un assistant de premier mandat), l'absence de toute perspective et mal encadrées, les jeunes recrues finissent par sombrer aussi dans les activités extra-muros qui, pour ceux qui ont une certaine chance, peuvent les lancer pour toute la vie. Par ailleurs, la différence de salaires entre un Professeur Ordinaire (51\$) et un Assistant (29\$) ne justifie guère de s'astreindre à des nombreuses années d'études et de recherches supplémentaires pour acquérir un doctorat. Le titre, très convoité de « professeur », tout assistant peut se l'accorder quand il œuvre en ville.

L'octroi des quelques bourses d'études à l'étranger par les partenaires, pour ne citer que ce cas, se fait de plus en plus en faveur des plus jeunes, notamment ceux âgés de 30 ans tout au plus. Par ailleurs, très peu de scientifiques congolais sont favorables à la formule des thèses locales, sous prétexte de mauvaises conditions de vie et de travail, mais jugées très peu scientifiques.

Parmi les conséquences de cet état de chose, on assiste non seulement à la durée de plus en plus longue d'un grade à l'autre,<sup>7</sup> mais également et surtout à un vieillissement inexorable et « même précoce » du personnel enseignant de l'Université de Kinshasa.

Il y a onze ans, en 1992, au moment de la Conférence nationale souveraine, l'âge moyen du personnel académique était estimé à 48 ans (avec respectivement 56 ans pour le Professeur Ordinaire ; 53 ans pour le Professeur et 49 ans, en moyenne pour le Professeur Associé). Aujourd'hui, ces âges se sont vieillissés pour tous les grades (Tableau 3) .

**Tableau n° 3** : Âge moyen (en années) du personnel scientifique et administratif en 1992 et en 2002 par grade.

| Grade | PO | P  | PA | CT   | ASS2 | ASS1 |
|-------|----|----|----|------|------|------|
| 1992  | 56 | 53 | 49 | 51,5 | 40   | 37,2 |
| 2002  | 58 | 54 | 51 | 53,0 | 43   | 40,0 |

En 1992 comme en 2002, l'âge du chef de travaux (CT) dépasse celui du Professeur Associé (PA) ou Professeur en début de carrière professorale. On peut observer le même phénomène à partir de la structure par âge du personnel en 2002 (Tableau 4). On voit mal comment des candidats ayant déjà un âge très avancé peuvent encore prétendre préparer des thèses de doctorat.

En effet, on peut lire (tableau 4) que 70% de chefs de travaux ont au moins 45 ans. Le même pourcentage est rencontré chez les professeurs ordinaires (le dernier grade) à plus de 55 ans.

Le personnel enseignant de l'Université de Kinshasa vieillit à la fois à la suite d'un tassement vers le haut et d'un tarissement vers le bas. Un tel vieillissement trouve donc deux explications théoriques : la rareté des départs en retraite de la part des professeurs qui en ont atteint l'âge et qui souhaiteraient aller à l'éméritat et le non-rajeunissement du corps par des nouveaux recrutements et des nouvelles promotions. Beaucoup de professeurs qui en remplissent les conditions ont sollicité leur retraite, mais les autorités du pays craignent que leurs départs ne finissent par dégarnir complètement l'Université

de Kinshasa et préfèrent temporiser, le temps de retours hypothétiques de jeunes docteurs.

**Tableau n°4 :** Structure par âge du personnel académique et du personnel scientifique selon le grade en 2002.

| Age     | P.O   | P     | P.A   | CT    | ASS2  | ASS1  | TOTAL  |
|---------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| 25 – 29 | -     | -     | -     | -     | -     | 0,9   | 0,1    |
| 30 – 34 | -     | -     | 0,8   | -     | 7,5   | 15,3  | 6,4    |
| 35 – 39 | -     | -     | 2,5   | 5,4   | 28,8  | 49,5  | 10,4   |
| 40 – 44 | -     | 3,3   | 7,6   | 20,1  | 35,0  | 18,9  | 12,1   |
| 45 - 49 | 6,5   | 25,2  | 37,8  | 32,6  | 12,5  | 9,9   | 21,3   |
| 50 - 54 | 27,3  | 26,5  | 32,0  | 24,5  | 10,0  | 2,7   | 21,9   |
| 55 - 59 | 30,5  | 24,5  | 15,2  | 8,7   | 3,8   | 0,9   | 14,5   |
| 60 - 64 | 27,3  | 18,5  | 4,2   | 5,4   | 2,5   | -     | 10,4   |
| 65 – 69 | 6,5   | 1,3   | -     | 2,7   | -     | 1,8   | 2,2    |
| 70 et + | 1,9   | 0,6   | -     | 0,5   | -     | -     | 0,6    |
|         | 100   | 100   | 100   | 100   | 100   | 100   | 100    |
|         | (184) | (180) | (142) | (194) | (245) | (312) | (1257) |

### 2.3. Les mauvaises conditions de vie

Le Professeur d'Université congolaise n'est pas loin du clochard de grand chemin. Il n'a aucune motivation suffisante pouvant lui permettre de mener une vie humaine en rapport avec son niveau d'instruction, ses responsabilités et sa position sociale. Une bonne motivation ou une motivation tout court devrait se faire sous forme de salaire, des primes, des frais de mission ou de recherche, de supervision ou d'encadrement des étudiants ou encore des frais de fonctionnement. Le tableau n° 2 est fort parlant.

Pour survivre, le Professeur d'Université est contraint à des activités maraîchères, à la vente des mille et un objets. Il est contraint de s'impliquer, au prix de sacrifices de la qualité de ses enseignements et même de l'objectivité scientifique et de sa moralité, dans les activités politiques qui, comme on le sait, comportent toujours une dose de « partisanerie ». Certains se casent comme consultants ou experts dans les institutions internationales.

**Tableau n° 5** : Salaire mensuel du personnel enseignant de l'Université de Kinshasa selon le grade (Juin 2003).

| Grade                        | PO       | P        | PA        | CT         | ASS2      | ASS1      |
|------------------------------|----------|----------|-----------|------------|-----------|-----------|
| Salaire (en Franc congolais) | 21264,50 | 19801,50 | 19.250,50 | 16.410,410 | 12.632,33 | 11.888,00 |
| Équivalent en USD            | 51       | 48,30    | 47        | 40         | 30,81     | 29        |

Un salaire de misère de 50\$ pour le Professeur Ordinaire et de 29\$ pour l'assistant débutant est jugé suffisant par le Gouvernement. Le professeur congolais fait du bénévolat. Dans ces conditions, les activités de survie prennent plus de temps que l'enseignement laissé entre les mains des assistants.

Un tel salaire modique a des conséquences sociales durables. Les collègues qui avaient profité de leur séjour en Occident pour convoler en justes noces avec les belles de ces pays-là ont vu tous répartir aujourd'hui leurs dulcinées faute de pouvoir les entretenir. Beaucoup de professeurs en sont au mariage de deuxième rang (délaissés dans leur misère) et comptent de nombreux enfants de deuxième lit. D'autres professeurs survivent dans des conditions visiblement désespérantes, dans des conditions que l'on s'imagine à peine pour un professeur d'Université. La fréquence de décès au sein du corps académique et scientifique s'explique grandement de ce fait.

Mais en attendant, et à chaque décès, les discours aussi attristés et élogieux tentent de conjurer le sort. Les couronnes de fleurs sont déposées. Et puis, ça passe et on oublie, le temps qu'un nouveau décès fasse sortir les toges. On notera qu'à sa mort, le professeur n'a droit de la part de l'Université, qu'à un cercueil (le moins cher), à un linceul et à un corbillard<sup>8</sup> pour son acheminement vers le cimetière. Et c'est fini.

Le corps enseignant de l'Université de Kinshasa est visiblement écrasé par le poids démographique familial. En effet, le nombre moyen d'enfants par ménage des Professeurs est de 8 membres dans une ville où la taille moyenne du ménage se situe à 7,8 individus. Les individus composant le ménage du corps professoral comprennent une proportion importante « d'autres membres » de la famille élargie et des parents. Un tel poids démographique a des implications de plusieurs ordres : le rendement, la morbidité, le déguerpissement, les conflits familiaux, etc.



Ce n'est pas étonnant que, dans leur grande majorité, les professeurs de l'Université de Kinshasa meurent des problèmes cardiovasculaires. On parle souvent d'hypertension artérielle. Des professeurs qui tombent à la sortie de leur chambre, ... des professeurs qui s'écroulent dans la rue. ..., des professeurs qui s'écroulent dans les auditoriums, devant les étudiants et craie à la main. Le dernier collègue a succombé, nous a-t-on rapporté, d'une crise d'asthme. Les maux dont meurent les professeurs de l'Université ne trouvent-ils pas leur origine simplement dans des mauvaises conditions de vie qui sont celles de ce corps ? L'étude en cours sur l'avenir du corps professoral et dont nous avons repris ces quelques idées permettra, sans doute, de répondre à une telle question. Mais en attendant, tentons de conclure.

### Conclusion

Il ne peut exister une liberté de parole ou de pensée lorsque l'individu est privé du minimum vital. Ceux qui dirigent savent, sans nul doute, que la meilleure façon de soumettre le professeur d'université est d'en faire un clochard. La situation du Congo où aux commandes des institutions, le professeur n'en fait pas mieux, est très illustrative. Dans les conditions d'aujourd'hui, on va droit vers la désaffectation de la carrière qui ne restera plus qu'une carrière refuge pour la traversée de désert. Pour l'heure, le titre ne vaut qu'en tant que faire-valoir dans la mesure où il maintient dans l'illusion d'être un jour récupéré par le tenant du pouvoir. L'ardeur avec laquelle les assistants, les chefs de travaux et même les simples chargés de pratiques professionnelles cherchent à se faire appeler pompeusement « professeur » traduit à suffisance cette qualité de faire-valoir.

« Un vrai professeur doit être un bon enseignant. Il doit justifier d'une compétence dans le domaine de sa formation et de sa spécialisation. Il ne peut se contenter de ce qu'il a appris au cours de ses études, ni lors de la préparation de son doctorat. Il doit avoir soif de se tenir à jour et de toujours se perfectionner. Il doit s'intéresser, pour ce faire, à la recherche qu'il effectuera lui-même. Un vrai professeur doit être armé et à même de publier et de défendre les idées nouvelles, non seulement de maîtriser, mais aussi de faire progresser la science. Il doit toujours se tenir au courant de l'évolution de la science. Pour cette raison, toute distraction pour des besoins de survie dénature la mission du professeur d'Université. Rares sont les endroits où au Congo se concentrent autant d'individus hautement qualifiés qu'à l'Université de Kinshasa. L'Université devrait en conséquence se distinguer par sa rigueur, par son efficacité et par son honnêteté » comme le reconnaît la Revue *Zaire-Afrique* n°198, 1985, p. 470.

Mais tout cela est conditionné par les conditions dans lesquelles les responsables acceptent de placer le professeur. Pour le moment, la situation du professeur d'Université congolaise (et nous prions Dieu pour qu'il n'en soit pas ainsi des autres professeurs africains) est loin de lui permettre de se consacrer à l'enseignement et à la recherche.

### Notes

- 1 Communication présentée aux Journées de Droits et Libertés académiques, organisées à Kinshasa le 25 juin 2004 par le CODESRIA.
- 2 Les informations utilisées dans cette communication proviennent d'une étude initiée il y a quelques années sur « Avenir et perspectives du corps enseignant à l'Université de Kinshasa » avec une équipe des professeurs du Département de Démographie à partir des statistiques administratives de l'Université. Les informations complémentaires ont été sollicitées auprès du Service du personnel.
- 3 Notons en passant que le corps enseignant de l'UNIKIN demeure essentiellement masculin et ne compte à ce jour que 10 femmes professeurs sur cet effectif de 506 unités.
- 4 Commentant les statistiques du corps académique publiées par l'APUKIN (Association des Professeurs de l'Université de Kinshasa), le Journal *le Potentiel* notait en page 4, de son n°1448 du 20/10/1998, « faible effectif de l'ensemble du corps professoral, le peu de professeurs full, la pénurie des professeurs dans certaines facultés, le renfort apporté à l'Unikin par le dégarnissage des Universités de l'intérieur et la modicité de salaire (moins de 100\$ alloué au Professeur, etc. » Le correspondant particulier du Journal s'attardait aussi sur le sens de « l'ubiquité » dont font montre les professeurs de l'Université de Kinshasa appelés à assurer les cours dans mille et une universités créées à travers le Congo. D'où la surcharge, le vieillissement et la mort.
- 5 L'on peut citer notamment la création des universités Kongo, à Mbanza-Ngungu, du Bas-Fleuve à Boma, l'Université du Bandundu à Kikwit, l'Université de Mbuji-Mayi à Mbuji-Mayi, les Facultés Catholiques de Kinshasa à Kinshasa, l'Université Simon Kimbangu à Kinshasa, l'Université Cardinal Malula à Kinshasa, etc.
- 6 Il y a actuellement une trentaine d'anciens assistants ayant déjà défendu leur thèse à traîner encore en Belgique, en France et ailleurs en Europe !
- 7 Le passage du grade de Professeur associé à celui de Professeur full a été d'une durée de 2,5 ans dans les années 1980 – 1990 et de 4,9 ans en moyenne depuis cette époque. C'est autant dire que la promotion devient de plus en plus lente.
- 8 À titre d'exemple, on peut rappeler qu'en date du 20 juin 2003, les étudiants de la Faculté de Droit ont provoqué de troubles à la morgue de la Clinique Ngaliema où ils avaient jugé peu digne le cercueil de 100\$ acheté par l'Université pour l'enterrement de leur professeur, un professeur ordinaire, le feu professeur KAKIEZ.